

MAIRIE
DE
SAINT JEAN BREVELAY



Compte-rendu du Conseil municipal
du 15 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Séverine LE JEUNE, M. Henri-Claude BELZIC, Mme Viviane OLIVEUX, M. Éric NOUAILLE, Mme Gisèle HAYS, M. Alain HIVERT, Mme Jocelyne PELTIER, M. Jean LE BRAS, Mme Florence LE CORFF-BROWN, Mme Delphine GUILLO, M. Yann LE BRETON (arrivé à 18h50), M. Mathieu BOUBLI, Mme Sabrina THOMAZO, Mme Marina ROHEL, M. Stéphane VAUZELLE, M. Cyril COUE, M. Valentin GUILLOT, Mme Marie-Annick THEBAUD, M. Bruno GILLET, Mme Marie-Hélène MOISAN, M. Jean-Pierre LE POUËZARD.

Absents : M. Jean LE BRAS, M. Cyril COUE

Pouvoirs : M. Jean LE BRAS à M. Éric NOUAILLE, M. Cyril COUE à M. Guénaël ROBIN

Date de convocation : 9 mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Secrétaire de séance : M. Henri-Claude BELZIC

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le précédent compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est validé.

Il présente l'ordre du jour :

1. Délégations de pouvoirs – décisions prises
2. Budgets communaux :
 - Général
 - Assainissement
3. Informations diverses

1. Délégations de pouvoir – décisions prises

Alinéa 4 - Délégation marchés publics :

- Opération 058 – Matériel mairie :
 - Entreprise Delta Informatique, raccordement réseau du panneau lumineux, 495,53 € HT
- Opération 166 – Batiment communaux travaux :
 - Entreprise Atlantique Ouvertures, changement de la menuiserie de l'école PEV entre l'extérieur et le préau de la cour, 2 725,00 € HT

- GRDF, boîtier de raccordement au réseau gaz pour le local commercial du 1 rue de Rennes, 549,83 € HT
- Opération 227 – Révision du PLU :
 - Imprimerie La Limitrophe, impression de 3 jeux de plan du nouveau PLU , 312 € HT
- Opération 234 – Restaurant scolaire :
 - Lot 9 chauffage plomberie ventilation – sarl Ryo, modification des réseaux de ventilation, 1 267,03 € HT
- Opération 239 – Programme voirie 2020 :
 - BCM Constructions, réalisation d'une passerelle sur le Lay, 11 580,00 € HT
- Opération 240 – Terrain de football synthétique :
 - SARL Paysages de l'Oust, abattage et évacuation de la haie de cyprès, 1 400,00 € HT

2. Comptes de gestion 2020 – Budgets commune et assainissement

Monsieur le maire rappelle que les comptes de gestion sont ceux tenus par le comptable de la commune, en l'occurrence le trésorier de Locminé pour Saint Jean Brévelay.

Le compte administratif est le compte tenu par l'ordonnateur de la commune (celui qui « ordonne » les dépenses et recettes), en l'espèce le Maire.

En fin d'année budgétaire, la concordance du compte de gestion et du compte administratif sont de mise afin de vérifier que les comptes publics ont été tenus selon les règles. Ces deux comptes sont présentés au conseil municipal pour approbation.

Pour les comptes de l'année passée, le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis (recettes) et de tous les mandats de paiement ordonnancés (dépenses) durant l'exercice 2020, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, aussi bien pour le budget principal que pour le budget assainissement.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le maire, décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le compte de gestion du budget principal 2020 de la commune. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **D'approuver** le compte de gestion du budget 2020 de l'assainissement collectif. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. Comptes administratifs 2020 – Budgets commune et assainissement

(arrivée de M. Yann LE BRETON)

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal qu'il va se retirer et les invite à désigner un président de séance pour présenter les comptes administratifs 2020 du budget principal et du budget assainissement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Désigne** Monsieur Christophe DANO, Président de séance, pour présenter les comptes administratifs 2020.

Monsieur Christophe DANO présente le compte administratif du budget principal qui fait apparaître les éléments suivants :

Section fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement :	1 711 609,52 €
Recettes de fonctionnement :	2 494 188,75 €
Résultat de fonctionnement 2020 :	782 579,23 €
Section investissement	
Dépenses d'investissement :	1 941 022,41 €
Recettes d'investissement :	1 419 887,13 €
Résultat d'investissement 2020 :	- 521 135,28 €

Il présente également le compte administratif du budget assainissement qui fait apparaître les éléments suivants :

Section fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement :	84 959,31 €
Recettes de fonctionnement :	144 587,70 €
Résultat de fonctionnement 2020 :	59 628,39 €
Section investissement	
Dépenses d'investissement :	183 632,85 €
Recettes d'investissement :	98 840,08 €
Résultat d'investissement 2020 :	- 84 792,77 €

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. Christophe DANO, décide, à l'unanimité,
- **D'approuver** le compte administratif du budget principal 2020 de la commune,
- **D'approuver** le compte administratif du budget 2020 de l'assainissement collectif.

4. Budget général – Affectation du résultat

Monsieur le maire fait part aux membres du Conseil municipal que les résultats de l'exercice comptable passé (déficits ou excédents) sont à affecter au budget du nouvel exercice, selon les règles de la comptabilité publique.

L'affectation du résultat du budget principal est proposée au travers du tableau ci-dessous :

COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT

Recettes d'investissement	1 419 887,13 €
Dépenses d'investissement	1 941 022,41 €
Solde d'exécution d'investissement	-521 135,28 €
Excédent d'investissement reporté (années antérieures)	62 404,35 €
Résultat cumulé d'investissement	-458 730,93 €

Restes à réaliser (recettes)	912 030,41 €
Restes à réaliser (dépenses)	2 687 562,75 €
Solde des restes à réaliser	-1 775 532,34 €

Déficit cumulé d'investissement	-2 234 263,27 €
--	------------------------

Recettes de fonctionnement	2 494 188,75 €
Dépenses de fonctionnement	1 711 609,52 €

Solde d'exécution de fonctionnement	782 579,23 €
--	---------------------

Excédent de fonctionnement reporté (années antérieures)	0,00 €
---	--------

Résultat de fonctionnement à répartir	782 579,23 €
--	---------------------

Affectations proposées	782 579,23 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	782 579,23 €

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, décide, à l'unanimité,
- D'approuver l'affectation du résultat comptable comme indiqué ci-dessus

5. Budget assainissement – Affectation du résultat

Monsieur le maire fait part aux membres du Conseil municipal que les résultats de l'exercice comptable passé (déficits ou excédents) sont à affecter au budget du nouvel exercice, selon les règles de la comptabilité publique.

L'affectation du résultat du budget assainissement est proposée au travers du tableau ci-dessous :

- ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT

Recettes d'investissement	98 840,08 €
Dépenses d'investissement	183 632,85 €
Solde d'exécution d'investissement	-84 792,77 €
Excédent d'investissement reporté (années antérieures)	132 088,03 €
Résultat cumulé d'investissement	47 295,26 €

Restes à réaliser (recettes)	20 000,00 €
Restes à réaliser (dépenses)	120 000,00 €
Solde des restes à réaliser	-100 000,00 €

Excédent cumulé d'investissement	-52 704,74 €
---	---------------------

Recettes de fonctionnement	144 587,70 €
Dépenses de fonctionnement	84 959,31 €

Solde d'exécution de fonctionnement	59 628,39 €
--	--------------------

Excédent de fonctionnement reporté (années antérieures)	296 084,20 €
---	--------------

Résultat de fonctionnement à répartir	355 712,59 €
--	---------------------

Affectations proposées	355 712,59 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	303 007,85 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	52 704,74 €

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, décide, à l'unanimité,
- D'approuver l'affectation du résultat comptable comme indiqué ci-dessus.

6. Budget Principal – Budget primitif 2021

Monsieur le maire fait part aux membres du Conseil municipal que le projet de budget primitif 2021 de la commune a été étudié lors de la commission finances du 8 mars 2021. Il s'équilibre comme suit

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 501 000,00 €	2 501 000,00 €
Investissement	4 726 629,64 €	4 726 629,64 €

Le conseil municipal, entendu les explications de M. le maire, à l'unanimité, décide,
- D'approuver le budget primitif de la commune pour l'exercice 2021.

7. Budget assainissement – Budget primitif 2021

Monsieur le maire fait part aux membres du Conseil municipal que le projet de budget primitif 2021 du budget assainissement a été étudié lors de la commission finances du 8 mars 2021. Il s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	448 007,85 €	448 007,85 €
Investissement	600 000,00 €	600 000,00 €

Le conseil municipal, entendu les explications de M. le maire, à l'unanimité, décide,
- **D'approuver** le budget primitif du budget assainissement pour l'exercice 2021.

8. Création d'un budget lotissement

Monsieur le maire fait part aux membres du Conseil municipal que suite à l'acquisition du terrain de la rue de Rennes, la démarche de réalisation d'une première tranche d'un lotissement à usage d'habitation a été lancée durant ce premier trimestre 2021. Le dépôt d'un permis d'aménager fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Afin de permettre cette opération, il est nécessaire de créer un budget dédié à celle-ci : en effet, l'objectif d'une opération de lotissement n'est pas d'immobiliser les terrains (et donc de les ajouter au patrimoine de la commune), mais au contraire de les vendre. Ainsi cela constitue une activité économique soumise à TVA, activité pour laquelle il est obligatoire de tenir une comptabilité dédiée.

Le projet de budget primitif 2021 pour le lotissement « Rue de Rennes » a été vu lors de la commission finances du 8 mars 2021. Il s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	685 000,00 €	685 000,00 €
Investissement	685 000,00 €	685 000,00 €

Le Conseil municipal, entendu les explications de Monsieur le maire, à l'unanimité, décide,
- **De créer** le budget pour l'opération de création d'un lotissement à usage d'habitation « rue de Rennes » ;
- **D'approuver** la proposition de budget primitif pour ce lotissement pour l'exercice 2021.

9. Informations diverses

- Monsieur Henri-Claude BELZIC a été désigné référent accessibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h04.

Le maire,

Guénaël ROBIN.

